

**COMPTE-RENDU DE LA VILLE CONCERNANT LES
OPERATIONS DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS
CAMPAGNE 2019**

I – HISTORIQUE / JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Depuis 1997, soit maintenant 23 ans, la ville de Courseulles/Mer tente de limiter la nidification du goéland argenté en stérilisant une partie importante des œufs présents sur les toitures de la ville. Cette opération répond à une demande massive de la population pour tenter d'endiguer les nuisances occasionnées par ces volatiles : salissures importantes des toitures, obstruction des gouttières et des conduits de cheminées, agressivité des oiseaux en période de nidification, etc. Les immeubles situés à proximité du port sont bien entendu les plus convoités compte-tenu de la source de nourriture se trouvant non loin de là. Néanmoins, le nombre de couples de goélands nicheurs a augmenté dans des proportions importantes sur le reste de la ville, jusque-là relativement épargné. La stérilisation dans des endroits ciblés du port a donc probablement conduit à un déplacement des couples vers d'autres secteurs de la ville tels que la rue commerçante, la zone industrielle ainsi que des zones pavillonnaires. **Le plan de ville ci-joint** permet de localiser précisément les zones traitées lors de la campagne 2019. Dans le cadre de notre demande de dérogation, nous souhaiterions de nouveau pouvoir traiter ces mêmes zones en 2020.

II - INFORMATION / PRÉCONISATIONS

Afin d'essayer de limiter la population du goéland argenté, une campagne d'information est faite chaque année auprès de l'ensemble de la population : distribution de flyers, information par voie de presse, diffusion sur le site internet de la ville, etc.

Il est notamment rappelé :

- qu'il convient en premier lieu de ne pas rendre les déchets alimentaires accessibles et qu'il est impératif de déposer les sacs poubelles dans des containers fermés ou bien déposer les sacs poubelles le moins longtemps possible avant le ramassage des ordures ;
- que le nourrissage des goélands est interdit conformément à l'article 20 du règlement sanitaire en date du 7/06/85 ;
- que les pêcheurs doivent se débarrasser des déchets de poisson, le plus possible en mer et non dans le port afin de ne pas inciter les goélands à nicher à proximité de cette zone ;
- que les restaurateurs ne doivent pas laisser des déchets à l'air libre aux abords de leur établissement ;
- que les marchés doivent être nettoyés rapidement après le départ des commerçants.

Des recommandations sont également faites aux habitants afin de préserver leur habitation et de faire obstacle à l'établissement de nids :

- pose de pics et de filets sur les toits en pente, sur les cheminées ainsi qu'à leur base ;
- pose de filets sur les terrasses des immeubles et nettoyage de celles-ci en retirant tout ce qui peut servir à l'édification d'un nid.

III – DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Dans un premier temps et avant la mise en œuvre des opérations de stérilisation, le GONm (Groupe Ornithologique Normand) effectue un recensement des nids afin de localiser les zones à traiter et d'évaluer le nombre de couples ainsi que le type de goélands présents sur la ville. Ce comptage du GONm s'effectue fin avril en parcours pédestre et à partir des points hauts de la ville.

1) Dates d'interventions :

Une entreprise spécialisée dans les travaux de grande hauteur (la Société PROFIL-ARMOR) a pu procéder à la stérilisation des œufs. Cette opération s'est effectuée en deux temps :

- un premier passage qui a eu lieu entre le 13 et le 22 mai 2019 (soit durant 8 jours) ;
- puis, après une période d'interruption, un second passage qui a eu lieu du 3 au 5 juin 2019 (soit durant 3 jours).

2) Méthodologie :

L'opération consistait à pulvériser un produit (STERILIBIO) sur les œufs afin de bloquer l'éclosion. Le STERILIBIO est formulé à partir d'huile végétale, d'agents actifs de surface soigneusement sélectionnés et ne contenant pas de formol. Son but est d'empêcher l'éclosion des œufs en bloquant la respiration à travers la coquille.

En aucun cas, le nid n'est détruit ni déplacé. Seuls les œufs du goéland argenté sont traités, les œufs du goéland brun et du goéland marin ne sont nullement concernés par la stérilisation.

3) Localisation :

Conformément au plan ci-joint, les zones traitées correspondent essentiellement aux immeubles situés à proximité du port.

C'est ainsi que la proportion des nids observés autour de la zone portuaire par le GONm (et majoritairement traités par PROFIL-ARMOR) correspond pour l'année 2019 à **71 %** de l'ensemble des nids recensés.

Pour mémoire, concernant les 5 années précédentes, cette proportion était de :

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| - Année 2014 | 70,6 % du total des nids recensés |
| - Année 2015 | 67,5 % du total des nids recensés |
| - Année 2016 | 67 % du total des nids recensés |
| - Année 2017 | 63,5 % du total des nids recensés |
| - Année 2018 | 73 % du total des nids recensés |

4) Zones non-traitées :

Certaines zones n'ont pu être traitées pour diverses raisons parmi lesquelles :

- Les habitations à vocation de résidence secondaire faute de n'avoir pu obtenir l'accord du propriétaire absent au moment de la campagne de stérilisation des œufs ;
- Des bâtiments présentant un danger manifeste du fait de la fragilité ou du mauvais état de la toiture qui auraient mis en péril la sécurité des intervenants.



5) Résultats constatés :

Diverses constatations ont pu être faites à l'appui des rapports du GONm :

Il a été remarqué notamment que la résidence « Le Port » accueillait de moins en moins de couples. Il est possible que cette diminution soit due à la stérilisation des œufs pratiquée depuis quelques années, mais il est aussi possible que cette diminution soit due à la présence d'un couple de goéland marin qui a pu conduire à la désertion progressive de certains couples de goélands argentés.

Malgré la stérilisation, la résidence « Les Marines » a vu la population des goélands croître légèrement durant une dizaine d'années puis être en diminution légère depuis 2007.

Sur la résidence « Nouveau Bassin », on a constaté de nombreuses fluctuations : une diminution jusqu'en 2012 puis un effectif assez élevé en 2018 et 2019. Depuis plusieurs années, quelques poussins sont observés sur ce site qui n'a pu être traité régulièrement en raison de la fragilité des toitures et des travaux en cours.

Sur le « Cap Horn » et la « Capitainerie », sites voisins du port qui sont régulièrement traités depuis plusieurs années, on observe globalement une régression.

Sur le reste de la ville, le nombre de couples de goélands nicheurs a augmenté dans des proportions importantes jusqu'au début des années 2000. Il a continué à augmenter mais de manière moins importante par la suite. On observe de nouveau une progression assez nette entre 2014 et 2016. Les effectifs des trois dernières années, même s'ils sont un peu plus faibles, demeurent néanmoins à un niveau assez élevé. Certains de ces nids se sont installés dans la zone industrielle où ils occasionnent moins de gêne que dans les zones urbanisées.

Le tableau joint en annexe permet de visualiser de façon précise le nombre de nids répertoriés sur chacun des sites visités par Profil-Armor ainsi que le nombre d'œufs traités et le cas échéant le nombre de poussins constatés.

IV – EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEROGATION

→ BILAN CHIFFRE DU GONm

Sur les 5 dernières années, le nombre de couples et de nids de goélands dénombrés par le GONm **fin avril** (donc avant le démarrage des campagnes) s'établit ainsi :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de nids	85	83	85	85	52	78
Nombre de couples	161	190	202	166	182	168

Le nombre de couples observés est donc proche de celui de l'année 2017 et en légère baisse par rapport à 2018.

Sur les 23 années passées, la comparaison du nombre de couples montre que la population du goéland argenté nichant sur la ville a connu :

- Une forte croissance entre 1997 et 2003 ;
- Une relative stabilité, voire une faible régression entre 2004 et 2012 ;
- Puis une nouvelle progression entre 2012 et 2016 ;
- Et une légère régression entre 2016 et 2019.

D'après les données du GONm et selon leurs observations à l'issue de la campagne de stérilisation (bilan effectué début juillet), **65 couples auraient produit approximativement 124 poussins.**

Un passage intermédiaire a été effectué entre les 2 stérilisations puis un dernier passage à l'issue de la campagne, début juillet. Les données observées à l'issue de la campagne de stérilisation sont les suivantes :

► **65 couples de goélands argentés auraient potentiellement produit 124 poussins.**

■ RENCENSEMENT DE LA POPULATION DU GOELAND BRUN ET DU GOELAND MARIN SUR LA COMMUNE

► **Goéland brun : 0**

► **Goéland marin (*détail joint en annexe*) : 16 couples ont été observés avec un nid et au moins 1 poussin + 6 autres couples présents. Le GONm estime qu'au moins 8 couples ont produit des poussins.**

(il s'agit de l'effectif de cette espèce, le plus important depuis 1997).

=====

CONCLUSIONS ET JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION 2020

Le nombre de couples de goélands argentés recensés par le GONm fin avril 2019 (**168**) présente donc une légère régression par rapport à l'effectif de 2018, mais il est comparable à celui de 2017. Les immeubles situés à proximité du port sont toujours les plus convoités, même si ces immeubles ont accueilli ces dernières années, une proportion de couples moins importante.

Sur le reste de la ville, le nombre de couples de goélands nicheurs a augmenté dans des proportions importantes jusqu'au début des années 2000 puis plus faiblement ensuite. On observe de nouveau, une nette progression après 2014.

Comme supposé, la stérilisation a donc entraîné un déplacement des couples vers d'autres secteurs de la ville.

Elle ne conduit pas, du moins à court terme, à une diminution importante de la population du goéland argenté, mais il est probable qu'elle ait contribué à diminuer l'accroissement des goélands nicheurs.

En conséquence, **la ville souhaite poursuivre les campagnes de stérilisation des œufs de goélands argentés** sous le contrôle du GONm qui continuera à effectuer un recensement avant le début des opérations, entre les 2 passages de stérilisation et à l'issue de la campagne.

Il est à préciser que la société avec laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années, a une parfaitement connaissance des lieux de nidification ainsi que des volatiles présents sur la ville. Ils se sont toujours montrés très vigilants dans la distinction des goélands argentés et des 2 autres espèces afin d'être toujours en conformité avec la législation.

Conformément aux recommandations du GONm, il a bien été noté que les 2 passages (dont le 1^{er} doit être achevé au plus tard le 20 mai) devaient être espacés de 3 semaines pour affecter le maximum de couples et de façon à ce qu'il y ait une faible probabilité d'avoir des pontes de remplacement.

De même, pour les campagnes à venir, la Ville exigera de l'entreprise en charge de la stérilisation des œufs, de fournir un bilan espèce par espèce (en dissociant chaque type de goéland) et de ne pas utiliser de produit à base de formol.

Outre les résidences secondaires pour lesquelles nous n'avons pas d'autorisation d'accès, il est important de rappeler, que les couples de goélands argentés ne s'installent pas tous aux mêmes dates et qu'ils peuvent faire des pontes de remplacement. D'où la difficulté de cibler de façon exacte le moment propice à la stérilisation des œufs. Les conditions météorologiques peuvent également avoir une incidence sur la période de ponte qui peut de ce fait varier légèrement d'une année à l'autre.

Les campagnes de stérilisation que la ville entreprend depuis maintenant de nombreuses années, répondent à une demande forte de la population qui chaque année se manifeste afin que des mesures soient prises pour tenter de limiter les éclosions et par là-même de limiter autant que faire se peut, les nuisances qui en découlent : salissures à répétition sur les véhicules et les toitures, obstruction des gouttières et des conduits de cheminées, agressivité manifeste des oiseaux vis-à-vis des personnes et des animaux en période de nidification.

**SIGNALEMENT D'UN NID DE GOELANDS
FORMULAIRE A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 26 AVRIL 2019**



Une campagne de stérilisation des œufs de goélands aura lieu sur les toits de la Ville, dès le mois de Mai 2019. L'intervention portera uniquement sur les œufs de goélands argentés.

Vous pouvez participer au recensement des nids de goélands en remplissant le présent formulaire et en le déposant à l'accueil de la Mairie afin d'activer le passage des équipes chargées de la stérilisation des œufs.

Les formulaires sont à remplir **UNIQUEMENT** par les **PROPRIETAIRES** des lieux de traitement.

Un plan de prévention des risques a été élaboré, celui-ci est consultable en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Malgré la campagne de stérilisation des œufs de goélands, des pontes tardives peuvent avoir lieu. Il n'est alors plus autorisé de toucher aux nids ni aux oiseaux.

Au-delà de la campagne de stérilisation, le moyen le plus efficace pour limiter la population de goélands argentés en ville, reste de rendre le milieu urbain moins accueillant que le milieu marin.

Nous vous invitons donc fortement à suivre les recommandations suivantes :

- Ne nourrissez pas les oiseaux
- Conservez les déchets dans des sacs et des conteneurs fermés et ne les sortez que les jours de collecte
- Maintenez vos toits et terrasses propres
- Laissez les œufs en place, signalez les nids mais ne les détruisez pas
- **Protégez vos toits avant la nidification (filet, pics.....)**

IDENTITE DU PROPRIETAIRE DEMANDEUR
autorisant l'entreprise mandatée par la ville à accéder à sa toiture dans le cadre d'un plan de prévention des risques disponible en Mairie

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

LOCALISATION DU (ou DES) NIDS A TRAITER

ADRESSE :

14470 COURSEULLES SUR MER

IMPORTANT : Merci de noter ici les éventuelles particularités de toiture dont vous auriez connaissance et que vous souhaiteriez communiquer à l'entreprise avant son intervention (modalités d'accès au toit, situation du nid, état de la toiture etc....)

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 02.31.36.17.54 ou à l'adresse : broyelle@ville-courseulles.fr

Fait à

le

Signature

FAQ – LES GOELANDS

J'ai un nid sur mon toit, que dois-je faire ?

Si un nid est présent sur votre toit, vous devez le signaler en remplissant le formulaire qui a été déposé dans votre boîte à lettres afin d'autoriser l'entreprise mandatée par la Ville, à accéder à la toiture de votre propriété. Vous pouvez également prendre contact avec les services de la Mairie en appelant le 02.31.36.17.54 ou en envoyant un mail à broyelle@ville-courseulles.fr

J'ai un goéland adulte sur mon toit, que dois-je faire ?

Un goéland adulte sur votre toit ne signifie pas obligatoirement qu'il niche sur votre toit. Si ce n'est pas le cas, il n'est pas possible d'intervenir. Seule une intervention sur les œufs est possible.

Il y a un nid sur le toit du voisin, que dois-je faire ?

Si vous repérez un nid sur le toit de votre voisin, prévenez-le afin qu'il contacte, s'il le souhaite, les services de la Mairie. La Ville ne peut intervenir dans une propriété privée sur demande d'un tiers.

Pourquoi reste-t'il des oisillons malgré la stérilisation ?

Des oisillons naissent malgré la stérilisation pour 3 raisons :

- Certains œufs ne sont pas stérilisés car les nids ne sont pas visibles ou pas accessibles (toits dangereux) par les équipes de stérilisation
- Certains goélands peuvent pondre plus tardivement et « échapper » à la campagne de stérilisation
- Toutes les espèces de goélands sont protégées et la Mairie demande au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, une autorisation pour la stérilisation des œufs de goélands argentés, espèce la plus répandue. La Mairie n'a donc pas le droit de stériliser les œufs de goélands bruns ou marins, présents également sur la Ville de Courseulles/Mer mais en plus petit nombre.

Le goéland peut-il entraîner des maladies ?

Le goéland n'est pas vecteur de maladie. Il peut tenter d'impressionner par des passages bas au dessus des têtes et pousser des cris en période de nidification afin de protéger ses œufs comme tout animal.

Combien de temps s'écoule entre la ponte de l'œuf et l'envol de l'oisillon ?

Les œufs sont pondus entre fin Avril et début Juin. Au bout de 27 jours, on assiste à la naissance des oisillons. Au bout de 40 jours, les petits prennent leur envol (entre début Juillet et fin Août). Il faut savoir que seuls 60 % des oisillons atteindront l'âge d'1 an.

Quelles sont les espèces de goélands observables à Courseulles/Mer ?

On peut en observer trois :

▪ Le goéland argenté

Bec jaune avec tache rouge, ailes du gris clair au gris ardoise, pattes roses, iris jaune citron clair, ailes courtes, en hiver tête striée de gris.

▪ Le goéland brun

Bec peu épais, ailes gris foncées à noir, pattes jaunes, iris jaune très pâle, ailes courtes, cri « keow ».

▪ Le goéland marin

La plus grande envergure (150-165 cm)

Très gros bec, pattes toujours roses, ailes et dos presque noirs paraissant quadrillé, iris généralement gris clair. Il est le prédateur de nombreux oiseaux et chasse de son territoire les autres espèces de goélands.



Profil armor

Spécialistes des Travaux d'Accès Difficiles



**CAMPAGNE DE STERILISATION DES OEUFS
DE GOELANDS POUR L'ANNEE 2019**

VILLE DE COURSEULLES-SUR-MER

SOMMAIRE

1. PLAN
2. BILAN 1^{er} et 2nd PASSAGE
3. BILAN GLOBAL
4. GRAPHIQUES RECAPITULATIFS
5. CONCLUSION

3. BILAN GLOBAL

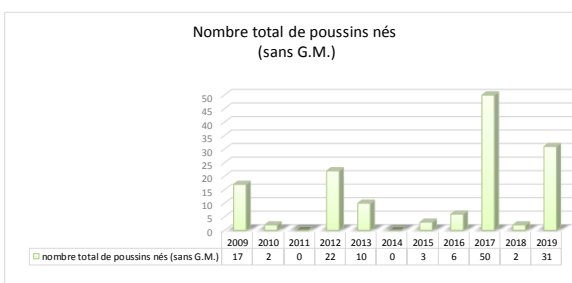
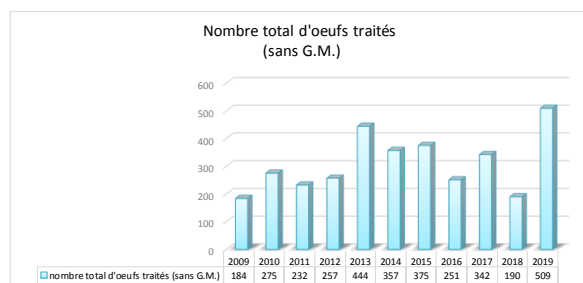
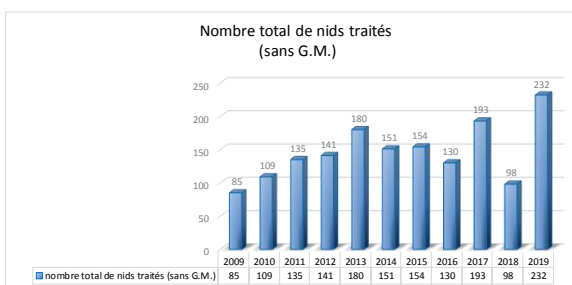
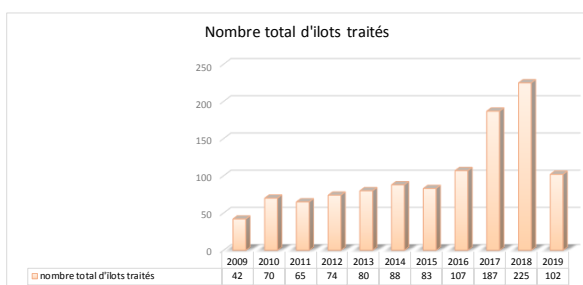
Ville de Courseulles sur Mer

	Total
nombre total d'îlots traités au 1er passage	51
nombre total de nids traités (sans G.M.)	114
nombre total d'oeufs traités (sans G.M.)	270
nombre total de poussins nés (sans G.M.)	2

nombre total d'îlots traités au 2ème passage	51
nombre total de nids traités (sans G.M.)	118
nombre total d'oeufs traités (sans G.M.)	239
nombre total de poussins nés (sans G.M.)	29

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
nombre total d'îlots traités	42	70	65	74	80	88	83	107	187	225	102
nombre total de nids traités (sans G.M.)	85	109	135	141	180	151	154	130	193	98	232
nombre total d'oeufs traités (sans G.M.)	184	275	232	257	444	357	375	251	342	190	509
nombre total de poussins nés (sans G.M.)	17	2	0	22	10	0	3	6	50	2	31

4. GRAPHIQUES RECAPITULATIFS



5. CONCLUSION

➔ Détail des passages :

Premier passage : du 13 au 22 mai 2019

Techniciens cordistes : BOCQUEL Jean-Michel / CHARPENTIER Johan

Deuxième passage : du 03 au 05 juin 2019

Techniciens cordistes : BOCQUEL Jean-Michel / BILLET Florent

➔ Bilan comptable :

➤ Au 1^{er} passage :

- 114 nids ont été repérés et visités
- 270 œufs ont été stérilisés.
- 2 poussins ont été répertoriés.

➤ Au 2^{ème} passage :

- 118 nids ont été repérés et visités
- 239 œufs ont été stérilisés.
- 29 poussins ont été répertoriés.

➔ Commentaire du bilan :

La campagne s'est déroulée avec une équipe de deux techniciens sur 8 jours lors du premier passage et 4 jours sur le deuxième, ramenés à 3 jours en raison du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, à la demande de Mme BROUELLE.

Le nombre de nids traités est bien plus important que celui de 2018. Le nombre d'œufs traités cette année est le plus élevé depuis le début de nos campagnes, sachant que 85 % des coupes étaient pleines. Il est également à noter la naissance de 29 poussins lors du second passage.

Nous vous invitons donc à pérenniser votre campagne de stérilisation afin de maintenir la population de goélands argentés sur votre commune.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

Aurélie DELESCAUT,
Chargée d'opérations



Reproduction des goélands sur la ville de Courseulles-sur-Mer en 2019

(Calvados)

James JEAN BAPTISTE & Franck MOREL

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand
Siège Social : Université de Caen
Adresse postale : 181 rue d'Auge 14000 CAEN**

**à la demande de la
Ville de Courseulles-sur-mer**

Septembre 2019



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESUME.....	3
I - INTRODUCTION.....	3
II - METHODE.....	3
IV - DESCRIPTION ET STATUT DES ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE	4
IV - RESULTATS DES PROSPECTIONS.....	5
IV.1 - NOMBRE DE COUPLES RECENSES EN 2019.....	5
IV.2 - COMPARAISON DES EFFECTIFS DE 2019 AVEC CEUX DES VINGT-DEUX ANNEES PRECEDENTES	5
a) <i>Bilan des observations de goéland argenté réalisées fin avril ou début mai.....</i>	<i>5</i>
b) <i>Bilan des observations de poussins de goéland argenté en 2019 et comparaison avec les années précédentes.....</i>	<i>10</i>
IV.3 - NOMBRE DE COUPLES DE GOELAND MARIN ET DE GOELAND BRUN RECENSES SUR LA VILLE DEPUIS 1997	13
V - CONCLUSION	14
VI - RAPPEL SUR LES INFORMATIONS A FOURNIR AUX HABITANTS	15
VII - BIBLIOGRAPHIE.....	16
ANNEXE 1 : LOCALISATION DES NIDS, DES COUPLES ET DES POUSSINS/NICHEES LOCALISES PAR LE GONM ENTRE FIN AVRIL ET DEBUT JUILLET 2019	17

Correction : Alain Barrier

Validation : Gérard Debout

Résumé

Depuis vingt-trois ans, à la demande de la Mairie de Courseulles-sur-Mer, le Groupe ornithologique normand (GONm) effectue un recensement des couples de goélands sur l'ensemble de la ville.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2019 ainsi qu'une comparaison avec les résultats des décomptes de 1997 à 2018. Il s'appuie également sur les opérations de stérilisation des œufs de goéland argenté effectuées par la société Profil-Armor.

En 2019, seulement 110 nids de goéland argenté avec œufs ont été traités. Si on y ajoute les 65 nichées et les 67 autres nids observés par le GONm, au moins 242 couples de goéland argenté ont tenté de nicher en 2019.

En 2019, nous avons également repéré 22 couples de goéland marin (16 nids ou familles et six autres couples), soit l'effectif le plus important depuis 1997. Aucun couple de goéland brun n'a été repéré cette année.

I - Introduction

Depuis vingt-trois ans, à la demande de la municipalité de Courseulles-sur-Mer, le Groupe ornithologique normand (GONm) effectue un recensement des couples de goélands sur l'ensemble de la ville. Entre 1997 et 2007, la ville de Courseulles-sur-Mer a tenté de limiter la nidification du goéland argenté en stérilisant une partie importante des nids présents sur la ville. Après une interruption en 2008, le traitement des œufs a été reconduit de 2009 à 2019.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2019 (un passage avant chacun des deux traitements des œufs et un recensement début juillet pour l'observation des poussins), ainsi qu'une comparaison avec les résultats des décomptes de 1997 à 2018. Il s'appuie également sur les opérations effectuées par la société Profil-Armor.

II - Méthode

Les couples ont été recensés en effectuant des parcours pédestres dans les rues de la ville et chaque emplacement de nids a été répertorié.

Pour pouvoir comparer les effectifs de 2019 avec ceux des années passées, le recensement a été fait en 2019 le 25 avril, soit à une date comparable aux recensements des années précédentes (tab. 1).

Tableau 1 : Dates de recensements des goélands sur la ville de Courseulles-sur-Mer selon les années

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dates	6 mai	9 mai	10 mai	7 mai	6 mai	6 mai	2 mai	2 mai	2 mai	28 avril	28 avril
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dates	28 avril	26 avril	26 avril	3 mai	29 avril	30 avril	28 avril	27 avril	25 avril	25 avril	

Un second recensement a été effectué avant le deuxième traitement, **le 28 mai 2019**. Une prospection a également été réalisée le **2 juillet 2019 pour évaluer le nombre de couples ayant produit des poussins**. Entre 2002 et 2018, une phase de prospection avait également été effectuée à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet afin d'avoir une meilleure connaissance de l'impact de la stérilisation sur les goélands de Courseulles-sur-Mer et notamment connaître le nombre d'éclosions survenues malgré cette opération. Nous avons donc comparé le nombre de poussins observés cette année avec ceux obtenus les années passées.

IV - Description et statut des espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Trois espèces de goélands nichent régulièrement sur les villes normandes :

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France, estimée entre 53000 et 56000 couples en 2012 a diminué de 30% par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015) et elle a également nettement régressé en Normandie où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*)



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : \pm 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goéland, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

IV - Résultats des prospections

IV.1 - Nombre de couples recensés en 2019

Lors du décompte du 25 avril 2019, 78 nids de goéland argenté ont été recensés, soit un effectif supérieur à la moyenne de l'ensemble des années précédentes (67) ; il correspond au dixième effectif le plus important (tab. 2).

La différence entre le nombre de nids d'une année à l'autre est en partie liée aux dates d'installation plus ou moins précoces des couples et aux dates de décomptes effectués fin avril ou début mai. C'est pour cette raison que nous comptons, en plus des nids, les couples *a priori* cantonnés.

En considérant ces couples nicheurs potentiels, la population nicheuse de goéland argenté a été estimée à la fin du mois d'avril 2019 à 168 couples, effectif proche de celui de l'année 2017 et en légère baisse par rapport à 2018 (tab. 2).

Lors du premier recensement de 2019, la population nicheuse de goéland marin était de dix-neuf couples dont huit avec nids.

La localisation des nids et couples recensés en 2019 est précisée en annexe par rue ou bâtiment.

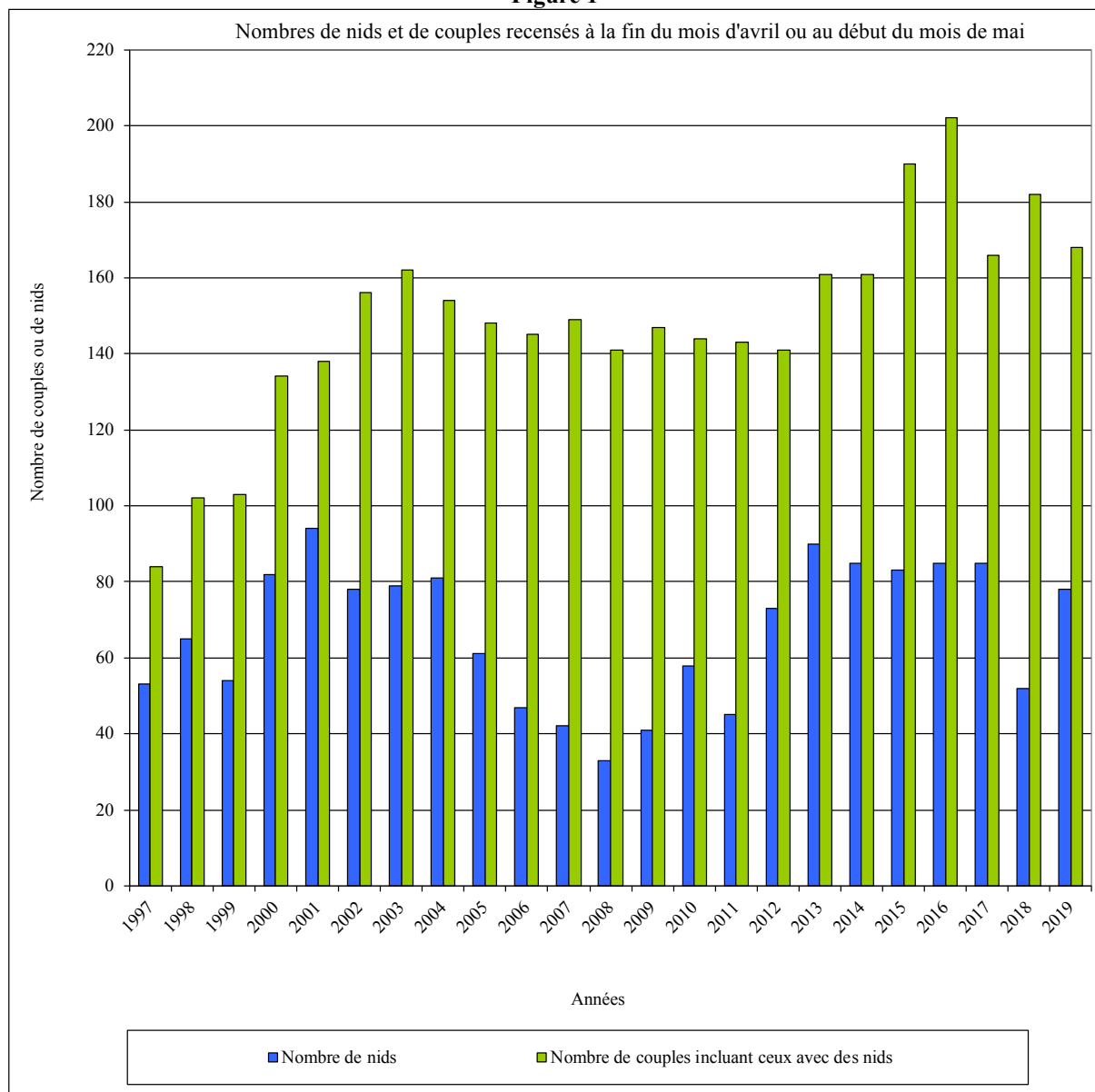
IV.2 - Comparaison des effectifs de 2019 avec ceux des vingt-deux années précédentes

a) Bilan des observations de goéland argenté réalisées fin avril ou début mai

Le tableau 2 et la figure 1 indiquent le nombre de nids et de couples dénombrés fin avril ou début mai depuis 1997.

Tableau 2 : nombre de couples et de nids de goéland argenté dénombrés par le GONm à Courseulles-sur-Mer fin avril ou début mai de 1997 à 2019

Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de nids	53	65	54	82	94	78	79	81	61	47	42	33
Nombre de couples	84	102	103	134	138	156	162	154	148	145	149	141
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Nombre de nids	41	58	45	73	90	85	83	85	85	52	78	
Nombre de couples	147	144	143	141	161	161	190	202	166	182	168	

Figure 1

Sur vingt-trois années, la comparaison du nombre de couples montre que la population de goéland argenté nichant sur la ville de Courseulles-sur-Mer a connu :

- une forte croissance de 1997 à 2003 ;
- une relative stabilité, voire une faible régression entre 2004 et 2012 ;
- puis une nouvelle progression entre 2012 et 2016 ;
- et une légère régression entre 2016 et 2019.

Si entre 2002 et 2014, le nombre de couples recensés a été compris annuellement entre 141 et 162, il a été nettement supérieur en 2015 (190) et 2016 (202). Les effectifs de 2017 (166), 2018 (182) et 2019 (168) sont plus faibles que ceux des deux années précédentes, mais ils représentent tout de même les trois effectifs les plus importants après les deux maxima de 2014 et 2015.

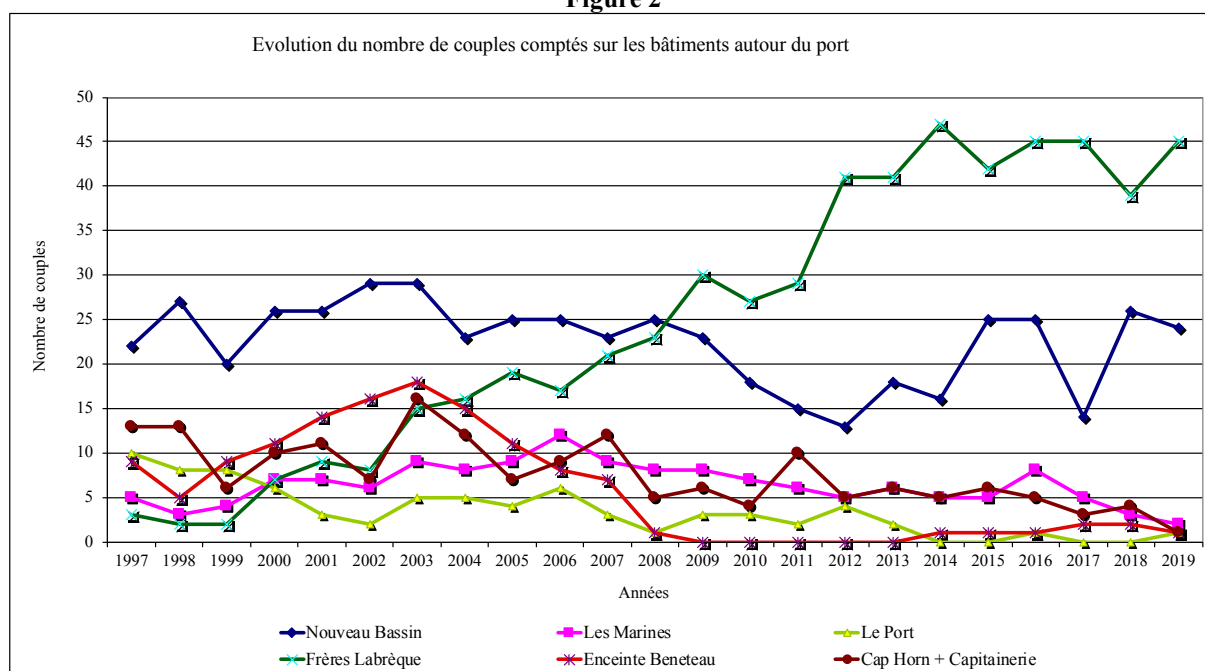
Avec 42 % du nombre total de couples observés fin avril 2019, les bâtiments situés à proximité du port (tab. 3) accueillent, comme les années précédentes, une proportion importante de la population de goéland argenté.

Tableau 3 : proportions de nids et de couples présents sur les bâtiments situés à proximité du port par rapport à la population totale de la ville

Années	Proportion de nids (en %)	Proportions de couples en incluant ceux observés avec des nids (en %)	Années	Proportion de nids (en %)	Proportions de couples en incluant ceux observés avec des nids (en %)
2019	71	42,3	2008	82	44,6
2018	73	40,7	2007	69	50,3
2017	63,5	41,6	2006	70	53,1
2016	67	42	2005	65,5	50,6
2015	67,5	41,6	2004	65,4	51,3
2014	70,6	45,9	2003	70	56,8
2013	65,5	45,3	2002	71,8	53,8
2012	70	48	2001	72	60
2011	73,3	43,3	2000	76	60
2010	60,3	41	1999	74	64
2009	31,7	47,6	1998	86	70
			1997	88	73

Cependant, ces bâtiments accueillait une fraction de la population totale supérieure à 50 % jusqu'en 2008 et supérieure à 70 % jusqu'en 2003.

Lors des vingt-trois années, l'évolution du nombre de couples recensés sur ces immeubles à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai a été très variable (fig. 2).

Figure 2

Les bâtiments de l'**enceinte Bénéteau** ont accueilli un nombre croissant de couples jusqu'en 2003, puis ce nombre a régulièrement diminué ensuite pour arriver à zéro couple entre 2008 et 2013 ; après six ans d'absence un nid y a été observé chaque année entre 2014, 2015 et 2016 et deux couples exploitaient ce site en 2017 et 2018. Les hangars de l'enceinte Bénéteau n'avaient pas été stérilisés jusqu'en 2002, du fait de la vétusté et de la fragilité de la toiture. La toiture du principal bâtiment de l'enceinte Bénéteau ayant été refaite en 2008, la végétation qui retenait les nids auparavant n'existait plus jusqu'en 2013 ce qui devait expliquer la désertion de ce site par les goélands. L'usure du revêtement et le retour de la végétation semblent expliquer qu'au moins un couple ait pu y stabiliser son nid entre 2014 et 2019.

La résidence « **Le Port** » accueille de moins en moins de couples, aucun n'y a été observé à la fin du mois d'avril en 2014, 2015, 2017 et 2018 et un seul en 2016 et 2019. Il est possible que cette diminution soit due à la stérilisation des œufs pratiquée depuis quelques années, mais il est tout aussi probable que la présence d'un couple de goéland marin, chaque année jusqu'en 2008, puis entre 2011 et 2015 et en 2019, ait également conduit à la désertion progressive de certains couples de goéland argenté.

Les hangars situés quai des **frères Labrèque** ne sont généralement pas traités, alors que toutes les résidences proches le sont, ce qui explique la nette progression du nombre de couples sur ce site (de 2 à 3 couples entre 1997 et 1999 et de 37 à 47 entre 2014 et 2019). Ce secteur servait de « refuge » aux goélands, mais ce bâtiment a dû être détruit en 2019 en début de période de reproduction avant la manifestation du 75^{ème} anniversaire en début de période de reproduction, après que la DREAL ait donné l'accord. Il sera intéressant de voir si, suite à cette destruction, le nombre de couples de goéland argenté progresse sur d'autres secteurs l'an prochain.

Malgré la stérilisation, la résidence « **Les Marines** » a vu la population de goélands croître légèrement durant une dizaine d'années. Depuis 2007, elle est en diminution légère.

Sur la résidence « **Nouveau Bassin** », site où les œufs sont régulièrement traités depuis plusieurs années, il y a eu des fluctuations interannuelles jusqu'en 2008, puis une diminution du nombre de couples jusqu'en 2012. Depuis on y observe de nouveau des fluctuations interannuelles ; les effectifs de 2018 et 2019 demeurent à un niveau assez élevé. Depuis plusieurs années, plusieurs poussins sont observés sur ce site qui ne doit donc être traité que ponctuellement.

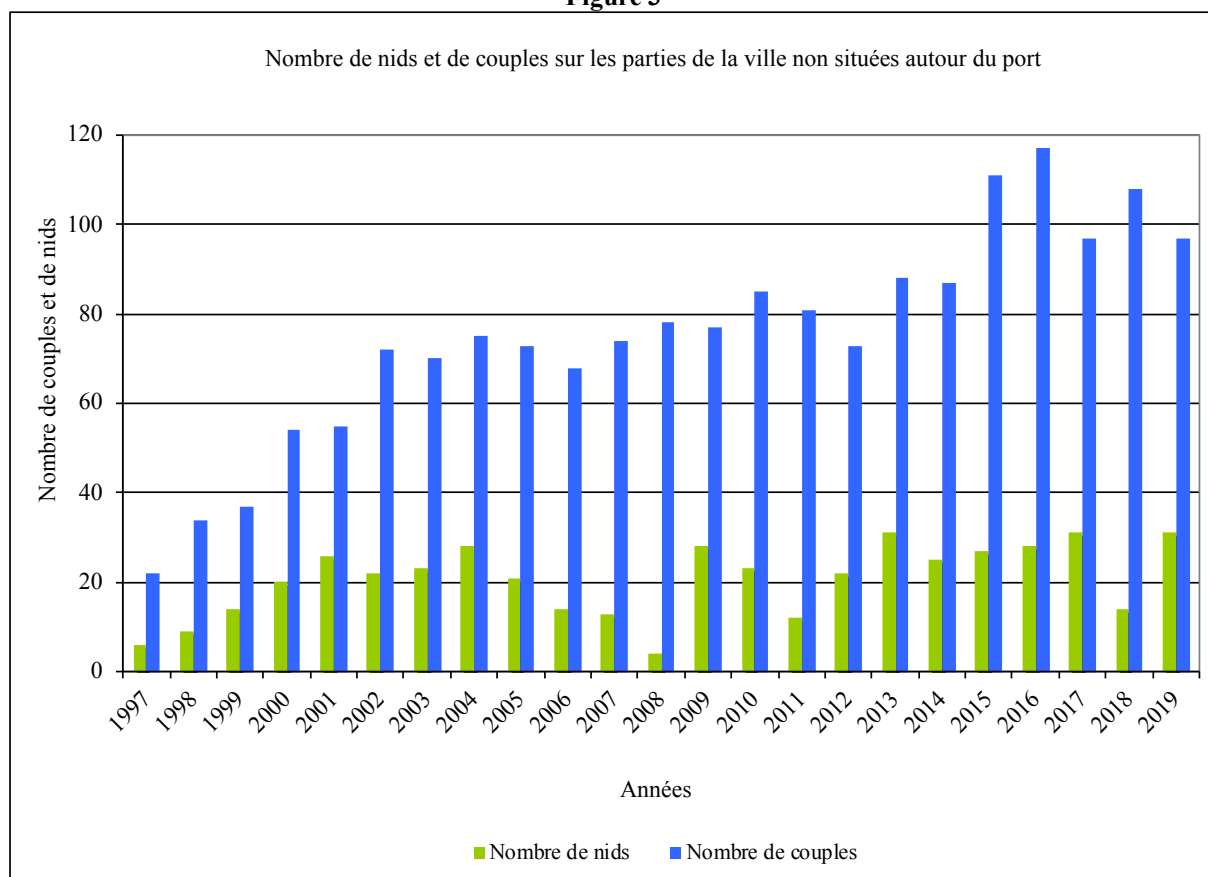
Sur « **Cap Horn** » et « **Capitainerie** », sites où les œufs sont régulièrement traités depuis plusieurs années, les effectifs connaissent des fluctuations annuelles, mais sont globalement en régression.

Sur le reste de la ville, le nombre de couples de goélands nicheurs a augmenté dans des proportions importantes jusqu'au début des années 2000 et plus faiblement ensuite (fig. 3). Puis on observe une nette progression entre 2014 et 2016. Les effectifs des trois dernières années, même s'ils sont un peu plus faibles, demeurent à un niveau élevé. Les nombres de couples des cinq dernières années sont les plus importants depuis le début des suivis.

Il est difficile de définir une tendance d'évolution sur les nombres de nids qui sont en partie liés aux dates de décomptes.

Certains de ces couples sont installés dans la zone industrielle où ils doivent occasionner peu de gêne puisqu'ils ne se trouvent pas à côté des habitations.

Figure 3



b) Bilan des observations de poussins de goéland argenté en 2019 et comparaison avec les années précédentes

Le tableau 4 dresse le bilan des observations de poussins réalisées par le GONm le 2 juillet 2019. Les effectifs indiqués correspondent à un minimum puisqu'il est impossible d'observer tous les poussins à partir du sol en une seule sortie, certains pouvant être « cachés » par des murets en bordure de terrasses, des cheminées ou autres obstacles visuels. Onze familles ont été observées par la société Profil-Armor ; neuf d'entre elles n'ayant pas été observées par le GONm, nous les avons ajoutées (sept dernières lignes) à notre bilan présenté dans ce tableau. Lorsque sur un même site une nichée a été observée par le GONm mais avec moins de poussins que le nombre signalé par Profil Armor qui a accédé directement au site, nous avons considéré le nombre maximum de poussins.

Tableau 4 : Nombres de nichées et de poussins de goéland argenté observés par le GONm au début du mois de juillet 2019

"Adresses" des nichées recensées	Nombre de nichées	Nombre de poussins
Résidence le Nouveau Bassin	14	26
Cap Horn + Capitainerie	4	6
Rue des Tennis "Résidence Pégase 1" 1A	3	8
ZI Point P	2	5
3, 7, 9 rue du Val Pican dont "Résidence Grand Parc"	2	4
ZI Commune serv.Tech	2	3
Garage Peugeot	2	3
Quai Ouest "Les Alizés"	1	3
Rue des Tennis "Les Manoirs" 58	1	3
rue des Dunes 7	1	3
Résidence Les Marines	1	3
Place du 6 Juin "Hôtel de Paris"	1	2
Rue des Tennis "Résidence Pégase 2"	1	2
Rue des Tennis "Les Manoirs" 60	1	2
Rue des Tennis "Les Manoirs" 56	1	2
Résidence les Tennis	1	2
Avenue Maréchal Foch 8	1	2
Avenue de la combattante 28	1	2
Avenue de la combattante 38	1	2
Rue Pierre Villey 20	1	2
Avenue de la Libération 6 (Prince)	1	2
Avenue des Canadiens 3	1	2
OMAC	1	1
Place du 6 Juin "cinéma"	1	1
Place du 6 Juin "La table de Courseulles"	1	1
Rue de la redoute 9	1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 44	1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 34	1	1
Avenue Maréchal Foch "Pleine Mer"	1	1
ZI cheminée BENOIST	1	1
Rue Pierre Villey 39	1	1
Rue du Petit Parc 2	1	1
Presbytère	1	1
Rue des courlis 3	1	1
Résidence « Le port » (Profil Armor)	2	6
Résidence « Le patio » (Profil Armor)	2	4
Résidence « La plage » (Profil Armor)	1	3
Résidence « Les Amarines » (Profil Armor)	1	3
Résidence des Ducs (Profil Armor)	1	2
Collège (Profil Armor)	1	2
SNSM (Profil Armor)	1	3
Total	65	124

En 2019, au moins 65 couples de goéland argenté ont produit 124 poussins. Rappelons que le bâtiment situé à l'angle du chemin des Graye au port et du quai des frères Labrèque qui

abritait en 2019 au moins 45 couples a été détruit en début de période de reproduction. En conséquence, les couples présents sur ce site qui n'étaient pas traité depuis de nombreuses années, n'ont pas produit de poussin cette année alors qu'en 2018 au moins 30 nichées y avaient été produites.

Le tableau 5 présente une comparaison du nombre de poussins observés chaque année entre 2002 et 2019.

Rappelons que la ville de Courseulles-sur-Mer n'a pas effectué de traitement des œufs de goéland argenté en 2008 alors que ce traitement était réalisé depuis quelques années. Il est donc logique que le nombre de poussins soit important en 2008.

De 2010 à 2019, c'est la société Profil Armor qui a effectué le traitement des œufs de goéland argenté.

En 2019, le premier passage a été effectué du 13 au 22 mai et le second du 28 mai au 31 mai, soit à une période un peu tardive pour la fin du premier passage, car pour éviter les éclosions il est conseillé d'avoir fini le premier traitement avant le 15 - 20 mai. Le second traitement doit être effectué trois semaines après le premier ; en 2019, cet intervalle a été de deux semaines seulement ce qui n'est pas suffisant pour toucher certaines pontes un peu plus tardives.

En considérant les deux traitements, la société Profil Armor a traité au moins 110 nids différents avec œufs avant éclosion.

Tableau 5 : Poussins et nichées observés entre 2002 et 2019 sur la ville de Courseulles-sur-Mer

	Nombre de poussins	Nombre minimum de couples ayant produit des poussins (nombre de nichées)
2019	124	65
2018	234	122
2017	180	98
2016	164	85
2015	165	90
2014	219	113
2013	103	57
2012	140	67
2011	98	50
2010	111	52
2009	118	58
2008	202	92
2007	91	38
2006	169	65
2005	58	24
2004	81	35
2003	31	18
2002	40	23

En 2006, le traitement avait été mal programmé puisque 34 jours avaient été laissés entre les deux passages de stérilisation, durée suffisante pour permettre aux goélands de pondre et d'incuber les œufs.

En 2008, sans stérilisation, au moins 92 couples ont produit des poussins.

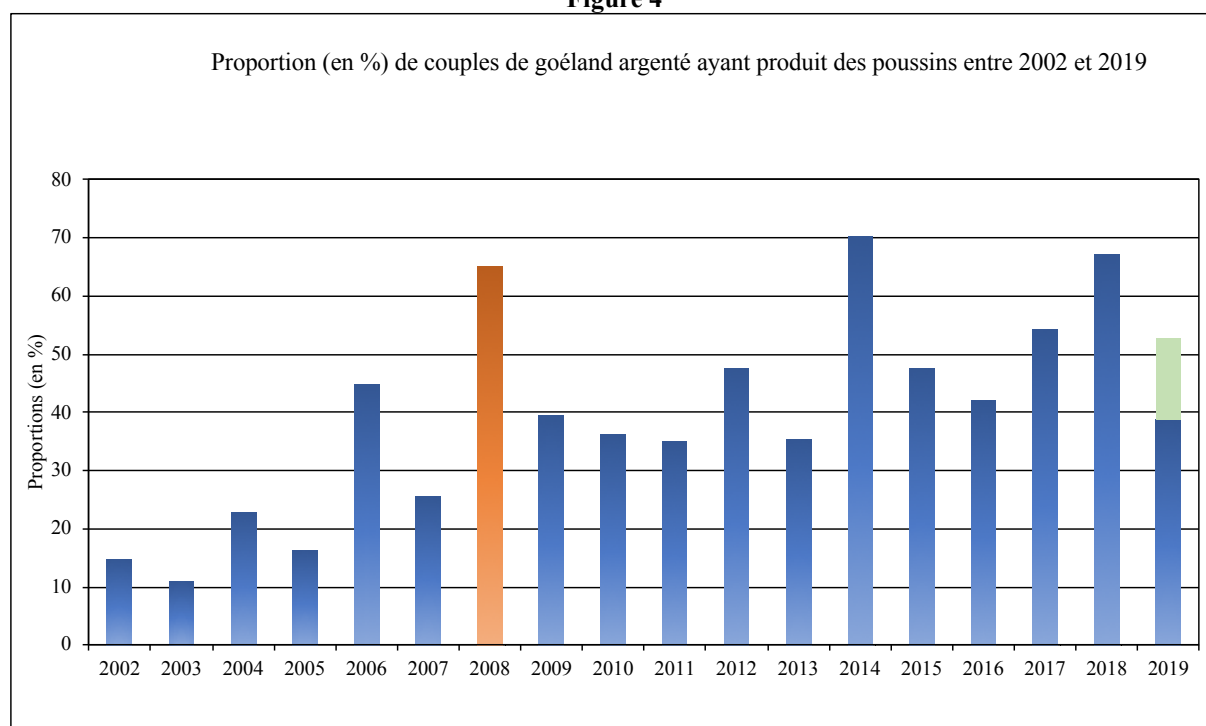
En 2019, il y a eu moins de nichées que les cinq années précédentes mais la différence s'explique en partie par la destruction du bâtiment situé à l'angle du chemin des Graye au port et du quai des frères Labrèque qui accueillait de nombreuses nichées depuis plusieurs années. En effet, entre 2011 et 2018, au moins 25 à 45 nichées ont été observées sur ce site volontairement non traité, soit 40 à 50 % de l'ensemble des nichées recensées entre 2011 et 2015, 36 % en 2016, 26 % en 2017 et 24,5 % en 2018.

Comme souvent, plusieurs adresses signalées par le GONm comme abritant des couples de goéland argenté n'ont pas fait l'objet de traitement des œufs par la société Profil Armor.

Selon les années de traitement, 18 à 122 couples ont produit des poussins sur l'ensemble de la ville. L'effectif le plus important est noté en 2018.

La figure 4 présente la proportion de couples de goéland argenté ayant produit des poussins entre 2002 et 2019 sur la ville de Courseulles-sur-Mer. Cette proportion a été calculée en divisant le nombre de nichées par le nombre de couples recensés fin avril ou début mai et en ramenant le résultat en pourcentage. Pour 2019, nous avons fait deux calculs, un effectué comme les années précédents en considérant tous les couples comptés et un second sans considérer les couples présents sur le bâtiment détruit en début de période de reproduction ; ce second chiffre est plus représentatif.

Figure 4



En orange : année où il n'y a pas eu de traitement des œufs

En vert : Pourcentage si l'on ne considère pas les 45 couples présents sur le bâtiment détruit en début de période de reproduction

Avec le traitement des œufs, la proportion de couples ayant produit des poussins a été relativement faible (10 à 16 %) en 2002, 2003 et 2005, un peu plus importante en 2004 et 2007 (22 à 25 %) et nettement plus en 2006 (45 %), année où les périodes de traitement ont été mal choisies.

Entre 2009 et 2013, **la proportion de couples ayant produit des poussins** (de 35 et 47 %) reste haute et explose en 2014 (70 %) où elle est même supérieure à l'année 2008 (65 %) alors qu'il n'y avait pas eu de traitement. Les proportions de 2015 (47 %), 2016 (42 %), 2017 (54 %), 2018 (67 %) et **2019 (53 %, sans considérer le bâtiment détruit)** sont également élevées.

Au total, la société **Profil Armor a traité 110 nids de goéland argenté avant éclosion en 2019, soit un effectif nettement supérieur à celui de 2018 (58), légèrement supérieur à ceux de 2017 (98) et 2016 (95), mais inférieur aux années précédentes (162 en 2015, 145 en**

2014, 175 en 2013, 150 en 2012 et 127 en 2011). Si l'on considère que le produit est efficace à 100 % (ce qui n'est pas tout à fait le cas), les 65 nichées observées en 2019 doivent probablement correspondre à des nids non traités.

Si l'on ajoute les nids traités avec œufs (110) au nombre de nichées (65), la population nicheuse certaine de goéland argenté peut donc être estimée à au moins 175 couples.

Ajoutons, que lors des recensements, le GONm a observé 67 autres nids (dont 36 sur le bâtiment détruit en cours de reproduction) non traités sans que l'on puisse y observer de poussin ; en les incluant nous arrivons à une **population nicheuse certaine de 242 couples en 2019** (212 en 2018, 229 en 2017, 238 en 2016 et 264 en 2015 et 2014).

Lors des deux recensements effectués par le GONm fin avril et fin mai, en additionnant le maximum de nids et les couples supplémentaires par adresse, ce sont au moins 133 nids et 60 couples (*cf.* tableau en annexe) qui ont été recensés, soit 193 au total. Cet effectif est inférieur à celui que l'on obtient en ajoutant les données de stérilisation et les observations de nichées ou nouveaux nids faites par le GONm du fait notamment qu'il est impossible d'observer tous les couples cantonnés à partir des rues.

IV.3 - Nombre de couples de goéland marin et de goéland brun recensés sur la ville depuis 1997

La figure 5 présente l'évolution du nombre de couples nicheurs (observations de nids ou de poussins) ou potentiellement nicheurs (en ajoutant les couples *a priori* cantonnés) observés lors des différents passages effectués chaque année par le GONm sur la ville.

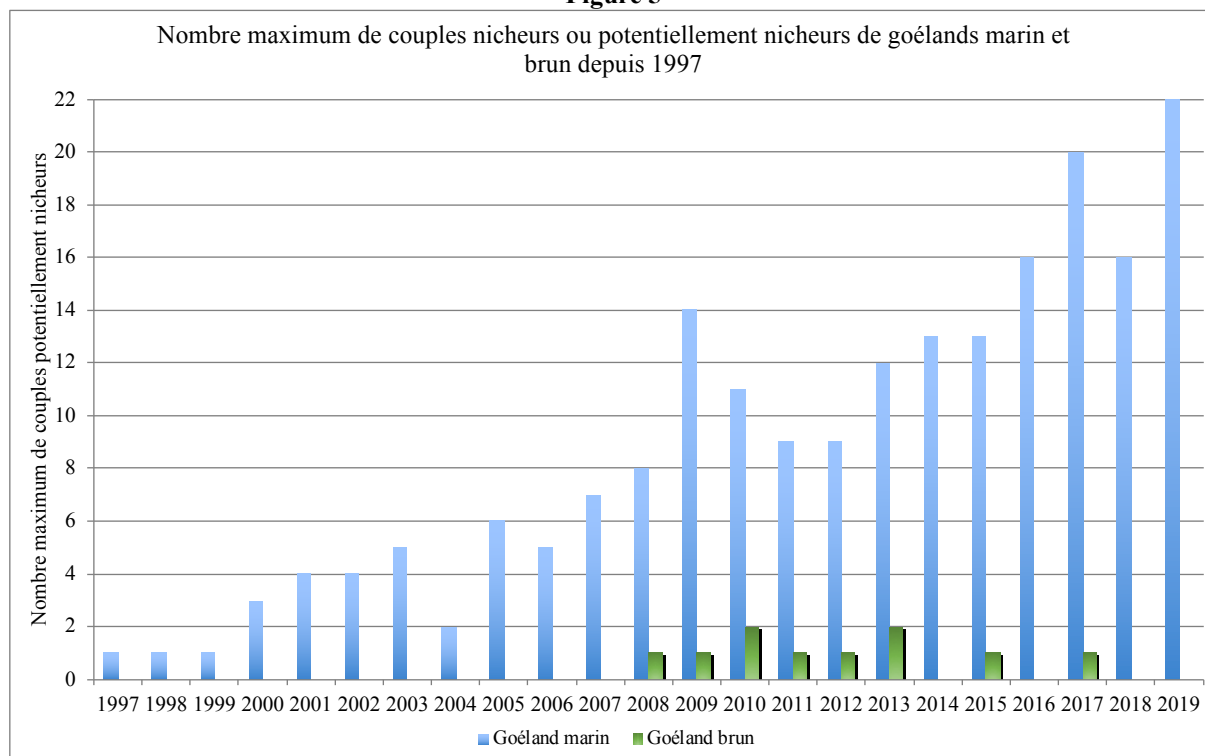
Le goéland marin niche sur la ville depuis le début des recensements, un couple était déjà présent de 1997 à 1999.

En 2019, 16 couples de goéland marin ont été observés avec un nid ou au moins un poussin et six autres couples étaient présents. Au moins huit de ces couples ont produit des poussins. L'effectif de 2019 est le plus important depuis 1997. Les effectifs des quatre dernières années sont les plus importants.

Précisons que Profil Armor n'a pas indiqué dans son bilan d'observation de nids de goéland marin. Il faudrait absolument que les nids non traités de goéland marin soient indiqués dans le bilan des équipes traitant les œufs afin que l'on sache que cette espèce a bien été exclue de la stérilisation.

Le **goéland brun** n'est lui présent que depuis 2008 et il ne niche pas chaque année. Un ou deux couples ont niché entre 2008 et 2013. Un couple a été également noté en 2015 et 2017, mais **l'espèce n'était pas présente** en 2014, 2016, 2018 et **2019**.

Rappelons que ces deux espèces sont strictement protégées et ne doivent donc pas être concernées par les opérations de stérilisation des œufs.

Figure 5

V - Conclusion

Le nombre de couples de goéland argenté recensé par le Groupe ornithologique normand à la fin avril 2019 (168), présente une légère régression par rapport à l'effectif de 2018, mais il est comparable à celui de 2017. L'effectif de 2019 est le quatrième pour l'ensemble de la période considérée.

Les immeubles situés à proximité du port sont toujours les plus convoités, même si ces bâtiments ont accueilli ces dernières années une proportion de couples moins importante.

Sur le reste de la ville, le nombre de couples de goélands nicheurs a augmenté dans des proportions importantes jusqu'au début des années 2000, plus faiblement ensuite. On observe de nouveau une nette progression après 2014, le nombre de couples des cinq dernières années étant les plus importants depuis le début des suivis (entre 97 et 117 couples).

Comme nous le laissons supposer dans les rapports précédents, la stérilisation a donc entraîné un déplacement des couples vers d'autres secteurs de la ville. Elle ne conduit pas, au moins à court terme, à une diminution importante de la population de goéland argenté, mais il est possible qu'elle ait contribué à diminuer l'accroissement des goélands nicheurs.

Depuis 2002, une prospection a été réalisée après les deux passages de stérilisation sur la ville de Courseulles-sur-Mer.

Ces recensements ont permis :

- de vérifier si les équipes de stérilisation ont bien respecté l'interdiction de traiter les œufs de goéland marin ou brun : en 2019, au moins 8 des 16 nids avérés de goéland marin ont produit des poussins. Pour mieux apprécier si la société stérilisant les œufs veille bien à ne pas traiter les œufs de cette espèce, il faudrait absolument qu'elle indique dans son bilan le nombre de nids de goéland marin présents aux adresses où elle intervient, ce qui n'est pas le cas dans le bilan 2019 ;
- de savoir s'il y a des éclosions de goéland argenté malgré la stérilisation : en 2019, au moins 65 couples de goéland argenté ont produit des poussins.

Rappelons que les couples de goéland argenté ne s'installent pas tous aux mêmes dates (les vieux couples plus expérimentés s'installent généralement plus tôt dans la saison que les jeunes) et qu'ils peuvent faire des pontes de remplacement. Pour que le traitement des œufs soit efficace, il faut donc qu'il y ait deux passages de stérilisation sinon seule une partie des œufs est stérilisée. En effet, lors d'un seul passage effectué début mai, tous les couples n'ont pas encore pondu. Dans ce cas, les goélands ont également plus de temps et donc plus de possibilité pour effectuer une ponte de remplacement.

Au vu de la durée de l'incubation des goélands (4 semaines en moyenne), les deux passages doivent être espacés de trois semaines pour affecter le maximum de couples et qu'il y ait une faible probabilité de pontes de remplacement. Le premier passage doit être terminé au plus tard avant le 20 mai. En 2019, le premier traitement a été effectué jusqu'au 22 mai, soit à une date un peu tardive.

Si la ville de Courseulles-sur-Mer souhaite continuer à pratiquer la stérilisation des œufs de goéland argenté, pour connaître avec précision les effets du traitement (donc son utilité) et pour que la stérilisation soit légale, il est nécessaire qu'un suivi soit effectué chaque année par un organisme compétent tel le GONm.

Comme le stipule **l'arrêté délivré par la DREAL, un recensement doit être réalisé avant chaque passage de stérilisation et un autre quelques semaines après le traitement (fin juin ou début juillet). Cette bonne pratique est mise en place par la ville de Courseulles depuis plusieurs années.**

La société Profil Armor a produit un rapport donnant le nombre de nids traités lors des deux passages de stérilisation aux différentes adresses. Ce bilan montre qu'au moins 110 nids ont été traités avant éclosion en 2019.

Si l'on ajoute les nids traités, le nombre de nichées et les autres nids observés par le GONm (sans que l'on puisse y observer de poussin), **la population nicheuse certaine de goéland argenté est de 242 couples en 2019** (212 en 2018, 229 en 2017, 238 en 2016 et 264 en 2015 et 2014).

VI - Rappel sur les informations à fournir aux habitants

Il est important d'informer la population des démarches à suivre pour essayer de limiter la population de goéland argenté et notamment de limiter les déchets facilement accessibles. Des études ont en effet montré que même si les goélands peuvent exploiter les ressources alimentaires dans un rayon de 20 à 40 km (Camberlein & Flote, 1979), ils s'installent préférentiellement pour nicher le plus près possible des ressources alimentaires dont ils ont besoin. Leur prospérité résulte, dans une proportion de 20 à 40 % des restes que l'homme leur abandonne (Service Canadien de la Faune, 1999).

Il faut rappeler à la population que :

- le nourrissage des goélands est interdit (article 120 du règlement sanitaire du 7 juin 1985) ; une population de goélands se fidélise notamment autour des maisons de retraite ou de repos, il convient donc d'avertir ces structures des conséquences des actes de leurs résidents (notamment dans la rue des Tennis) ;
- il faut déposer les poubelles dans des containers ou le moins de temps possible avant le ramassage des ordures car les goélands percent les sacs à coup de bec. En 2005 et 2009, nous avons remarqué que ces containers n'étaient pas toujours fermés et que les goélands s'y nourrissaient ;



Poubelle de la criée de Courseulles non fermée où viennent se nourrir les goélands (photo. J. Jean Baptiste)

- les pêcheurs doivent se débarrasser de leurs déchets de pêche le plus possible en mer et non dans le port. Notons qu'il y a toujours aujourd'hui des déchets de poissons jetés dans le port ; ce comportement incite les goélands à nicher autour du port ;
- les restaurateurs doivent garder leurs arrière-cours sans déchets à l'air libre ;
- les marchés doivent être nettoyés rapidement après le départ des commerçants.

Depuis 2005, nous constatons que les déchets de poissons de la criée sont nettoyés au jet et envoyés dans le port ce qui conduit une cinquantaine de goélands à venir s'y nourrir. Il faudrait modifier cette méthode d'élimination des déchets de poissons.

Il faut également qu'un maximum d'habitants pose :

- des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base,
- ou des filets sur les terrasses des immeubles.

Le nettoyage des terrasses en période inter-nuptiale est également important en retirant tout ce qui peut servir à construire les nids.

Des efforts isolés ne permettront pas de limiter la population de goélands.

Signalons également que lors de nos recensements, certains habitants nous disent qu'ils s'occupent eux-mêmes des nids, ce qui est interdit.

De plus, pour limiter l'attrait des secteurs habités du centre-ville pour les goélands et les inciter à s'installer plutôt dans les zones industrielles où les nuisances sont moins importantes, **il faudrait limiter les traitements aux zones habitées et ne pas traiter les zones industrielles où la présence des goélands est moins gênante.**

VII - Bibliographie

DEBOUT G (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

JEAN BAPTISTE J & MOREL F (2018) - Reproduction des goélands sur la ville de Courseulles-sur-Mer en 2018. Étude réalisée par le Groupe Ornithologique Normand à la demande de la Ville de Courseulles-sur-mer

ISSA N & MULLER Y coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Annexe 1 : localisation des nids, des couples et des poussins/nichées localisés par le GONm entre fin avril et début juillet 2019

C : Couple P : Poussins F : Famille
 GA : Goéland argenté GM : Goéland marin

Adresses	GA 25 avril		GM 25 avril		GA 28 mai		GM 28 mai		GA 2 juillet		GM 2 juillet		Nbre max de nids GA	Nbre max de nids + C GA
	Nid	C	C	Nid	Nid	C	C	Nid	P	F	P	F		
Résidence le Nouveau Bassin	10	11	2		24		1		26	14	2	1	24	24
Résidence Les Marines		2	1						2	1			0	2
Résidence le Port		1	1										0	1
Bâtiment à l'angle du chemin des Graye au port et du quai des frères Labrègue	36	9											36	45
Mémorial		1											0	1
Ecole de voile		1			1								1	1
Route de Ver / enceinte Bénétéau	1				1								1	1
Quai Ouest "Le P'tit Mousse"	1				1								1	1
Quai Ouest "Les Alizés"	1	1			1				3	1			1	2
Quai Ouest "Mer et Terroir"			1				1						0	0
Quai EST 1					1								1	1
Cap Horn + Capitainerie		1			1				6	4	1	1	1	1
Girard / Courseullaises / Atelier d'Art / résidence Neptune, Le Courlis, N°1 et pompier		2			1								1	2
Rue de la Marine 8		1											0	1
Rue de l'ouest 3		1	1										0	1
Rue Rhené Baton 2		1											0	1
Rue Rhené Baton 16		1				1							0	1
Rue Rhené Baton 3		1											0	1
RUE DE LA MER 4 gîte Lerosey	1												1	1
RUE DE LA MER 41 Institut beauté	1												1	1
RUE DE LA MER Pharmacie	1												1	1
RUE DE LA MER N°69					1								1	1
place du marché 7		1											0	1
place du marché 11		1											0	1
OMAC	2				2				1	1			2	2
Place du 6 Juin "cinéma"									1	1			0	0
Place du 6 Juin "La table de Courseulles"	1				1				1	1			1	1
Place du 6 Juin "Rest"		1											0	1
Place du 6 Juin "Hôtel de Paris"		1					1		2	1	3	1	0	1
Rue A Leduc 13		1											0	1
Rue A Leduc 6		1											0	1
Rue de la redoute 9									1	1			0	0
Rue des canadiens 1					1								1	1
Avenue des Canadiens 3	1				1				1	1			1	1
Avenue des Canadiens 8		1											0	1
Avenue des Canadiens 10		1											0	1
chemin des dentellière (Bridge club)				1			1						0	0
Collège		3		1		3	1						0	3
Rue des Tennis "Résidence Pégase 1" 1A	1				2				8	3			2	2
Rue des Tennis "Résidence Pégase 2"									2	1			0	0
Rue des tennis 3 bis	1				1								1	1
Rue des Tennis 20		1											0	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 60		1			1				2	1	2	1	1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 42	1				1								1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 44		1			1				1	1			1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 58	1				1				3	1			1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 56	1				1				2	1			1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 36	1		1										1	1
Rue des Tennis "Les Manoirs" 34				1			1		1	1			0	0
Rue des dunes 13		1											0	1
Résidence les Tennis					1				2	1			1	1
Avenue Maréchal Foch "L'R du Port"		1			1								1	1
Avenue Maréchal Foch 5					1								1	1
Avenue Maréchal Foch 8									2	1			0	0
Avenue Maréchal Foch (garage citroën)24		1		1		1	1				2	1	0	1
Avenue Maréchal Foch 21		1											0	1
Avenue Maréchal Foch 31											3	1	0	0
Avenue Maréchal Foch 11	1			1			1						1	1

Dates 2019	GA 25 avril		GM 25 avril		GA 28 mai		GM 28 mai		GA 2 juillet		GM 2 juillet		Nbre max de nids GA	Nbre max de nids + C GA
	Nid	C	C	Nid	Nid	C	C	Nid	P	F	P	F		
Avenue Maréchal Foch "Pleine Mer"		1			1				1	1			1	1
Avenue Maréchal Foch 19		1											0	1
Avenue Maréchal Foch 36					1								1	1
Avenue de la combattante 28		1			1				2	1			1	1
Avenue de la combattante "Le Patio" 48, 52		2		1	1		1						1	2
Avenue de la combattante 30		1											0	1
Avenue de la combattante 38		1			1				2	1			1	1
ZI F Charles Imprimerie Oberthur		6				5							0	6
Terrassement De paix de Cœur		1			1								1	1
ZI Commune serv.Tech		1			2				3	2			2	2
ZI Point P	4	5	2	1	13		2		4	2			13	13
ZI image & Son	2				2		1						2	2
ZI n°23 Vitrenvel		1											0	1
ZI Contrôle technique SÉcuritest		1											0	1
ZI cheminée BENOIST									1	1	3	1	0	0
Château	2	1			3								3	3
Garage Peugeot									3	2			0	0
Rue Bassin 5					1								1	1
Rue Bassin 22		1			1								1	1
Rue Bassin 28		1											0	1
Allée des Vanneaux 5		1											0	1
Allée des Vanneaux 10		1											0	1
Allée des Vanneaux 12		1											0	1
Allée des Vanneaux 14					1								1	1
Centre les Esnesques			1										0	0
3, 7,9 rue du Val Pican dont "Résidence Grand Parc"					2				4	2			2	2
Rue Pierre Villey 39		1			1				1	1			1	1
Rue Pierre Villey 20									2	1			0	0
Rue Pierre Villey 30		1											0	1
Rue Pierre Villey 34		1											0	1
Rue Pierre Villey 36		1											0	1
Rue du Petit Parc 2									1	1			0	0
rue du Grand parc 35					1								1	1
2 et 4 rue du 8 mai		1											0	1
Avenue 8 mai 1945 Résidence Domitys				1							2	1	0	0
Avenue de la Libération 6 (Prince)	1				1				2	1			1	1
Avenue de la Libération 8 (Oscar)	1				1								1	1
rue E. Heroult 78		1											0	1
13 allée de la Brise	1												1	1
rue des Dunes 7									3	1			0	0
rue des Dunes 9	1												1	1
rue des Dunes 5	1												1	1
Presbytère									1	1			0	0
Allée du vieux colombier 10	1												1	1
Rue du point du jour École élémentaire			1										0	0
rue des Grands Huniers 6		1											0	1
rue des Grands Huniers 10					1								1	1
Cour aux Roys		1											0	1
rue des Prairies 17	1				1								1	1
rue des Prairies 13					1								1	1
rue des Prairies 21						1							0	1
Ferme de la Lampe					1								1	1
Rue des courlis 3					1				1	1			1	1
Carrefour Market		2											0	2
TOTAL	78	90	11	8	88	11	3	9	98	56	18	8	133	193